

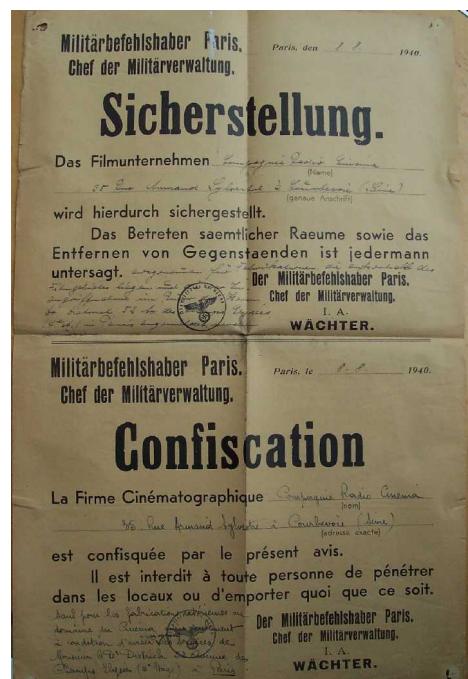
Histoire de Radio-Cinéma (1940-1945)

Emmanuel de Chambost, septembre 2010

L'essentiel des informations sur cette périodes provient du dossier Mathieu trouvé dans les archives de l'épuration de Paris. Comme il est de règle, un comité d'épuration a été formé à Radio-Cinéma en septembre 1944, comité qui reçoit les plaintes d'ouvriers mécontents pour telle ou telle raison. L'affaire est traitée en juin 47 devant la section professionnelle du Cinéma après avoir transité par la section des Industries mécaniques et électriques. L'avocat de Mathieu a fourni au tribunal un dossier tout à fait copieux d'où l'on peut faire ressortir les grandes lignes de l'histoire de Radio-Cinéma pendant l'occupation, avec des documents tout à fait intéressants comme les procès-verbaux du comité social provisoire créé en janvier 1942 en application de la Charte du Travail de Vichy. Le Président Directeur général, André Cornu est également mis en cause par le comité d'épuration des studio des Buttes-Chaumont. Son dossier est beaucoup plus mince.

L'usine de Radio-Cinéma est située 35, rue Armand Sylvestre à Courbevoie, c'est-à-dire à 150 mètres de la future usine du boulevard Saint-Denis, créée en 1954, mais les services commerciaux sont situés un pâté de maison plus loin, 22 boulevard de la Paix. Le studio des Buttes Chaumont, 10-12 rue Carducci, Paris 19eme, est également rattaché à Radio-Cinéma, mais il semble que les activités des deux sites soient complètement déconnectées. Radio-Cinéma est détenue à 100% par CSF. Sa valeur au bilan est de 0.9 MF, ce qui représente 1,4% du portefeuille français de CSF¹.

Les tribulations de Radio-Cinéma dépendent des tergiversations des Allemands sur la façon d'exploiter la France. Le 8 Août 1940, l'usine est mise sous séquestre. Les nouveaux occupants réclament les plans de fabrication. Mathieu s'efforce de fournir des plans anciens et incomplets. Ensuite, il y a création d'un double secteur, français et allemand. En 1942, un arrêté interdit purement et simplement la fabrication de matériel de cinéma, les Allemands prenant eux-même le contrôle de cette branche. Il n'empêche que l'activité essentielle de Cameca pendant l'occupation a été les projecteurs de Cinéma, y compris après 1942. Radio-Cinéma a finalement été classée S-Betrieb, le 20 octobre 1943, ce qui voulait dire que l'entreprise, travaillant pour des commandes allemandes n'était pas tenue de fournir des contingents au STO. Les commandes allemandes consistaient en 200 appareils sonores à griffe et 400 à miroirs oscillants (le brevet de Mathieu), mais il y avait aussi de la sous-traitance pour la SFR, vaisseau amiral de la CSF,



implanté à Levallois. Il semble qu'aucun matériel de guerre, par exemple, des télescopes, dont la technologie peut s'apparenter à celle des projecteurs, n'ait été directement produits par Radio-Cinéma.

Un certain Fischer joue un rôle trouble: Représentant des usines Carl Zeiss à Iena, il a séjourné en France avant la guerre et il est

1 Thèse Lydiane Gueit, Annexe 22

nommé « contrôleur » de Radio-Cinéma. A ce titre, il est amené à circuler dans l'usine et pratique le débauchage individuel auprès des ouvriers qualifiés, en plus des différentes politiques de Relève et de STO qui passent par l'administration française et le direction des entreprises. Il aurait également établi un plan de travail de 40000 heures de travail par mois pour des fabrications de guerre (ce qui correspond à un effectif de 200 ouvriers), mais ce plan n'aurait pas été accepté.

Frédéric Mathieu, ingénieur vedette de la société avant-guerre, a été nommé directeur de l'usine en août 1940, c'est-à-dire que c'est lui qui met les mains dans le cambouis, mais il n'est que le numéro 3 de la société, après André Cornu, Président Directeur général depuis le 1er janvier 1944 et Pierre Blancheville, Directeur général. Il y a aussi un certain Jean Wipff qui a le titre de directeur commercial et qui a démissionné en 1943, menacé d'arrestation. Blancheville s'occupe de Radio-cinéma dans son ensemble, mais le studio des Buttes-Chaumont dispose d'une large autonomie sous la direction d'André Cottet² et n'est pas pratiquement pas concerné par ce document où Radio-Cinéma désigne en général le site de Courbevoie.

En septembre 1942, les effectifs du site de Courbevoie sont de 75 personnes, répertoriés en 5 catégories: Personnel de direction (1), Ingénieurs et maîtrise (27), Professionnels qualifiés (30), manœuvres spécialisés (11) et manœuvres (6). J'ai l'impression que ce chiffre est resté à peu près constant parce qu'il correspond à un parc de machines dont je doute qu'il ait été renouvelé pendant la période de l'occupation. Le studio des Buttes-Chaumont fonctionne avec un effectif d'au moins 40 employés.

Radio-Cinéma a été très durement touchée par les différentes formes de « Relève » et de travail obligatoire. Au moins 20 ouvriers sur un effectif global de 75 personnes un chiffre qui doit être mis en rapport avec un total cumulé de 750000 personnes pour l'ensemble de la France et surtout pour le chiffre de 150 personnes pour les quelque 4000 salariés du groupe CSF mis en avant par Girardeau, le PDG de CSF. Sans doute Girardeau triche-t-il un peu, mais il n'empêche que Radio-Cinéma est pénalisée par le fait qu'elle envoie des professionnels très convoités et qu'elle a beau travailler pour des commandes allemandes, les projecteurs de cinéma semblent moins prioritaires aux autorités d'occupation que les matériels de guerre fabriqués par d'autres usines, notamment celles de la SFR.

En 1942, parmi les 75 salariés de Radio-Cinéma, 34 sont éligibles au service de la Relève instaurée au printemps 1942 mais devenue coercitive à partir de septembre. C'est, en gros, l'âge, moins de quarante-deux ans, qui est le critère d'éligibilité, mais dans la pratique, les Allemands ne s'intéressent qu'aux ouvriers, les cadres et agents de maîtrise étant plus utiles en France pour former les futures recrues. Sur les 38 éligibles, seuls 18 sont des ouvriers professionnels qualifiés et 2 des manœuvres spécialisés. Le secrétariat d'état à la production industrielle demande 3 tourneurs, 1 fraiseur, 5 ajusteurs, et 3 ouvriers spécialisés le 10 octobre 1942 qui partent le 27 octobre, direction Carl Zeiss, Iena. En fait, la société fournit la liste des travailleurs éligibles, et l'administration fait le choix, Mathieu se refusant à le faire, ce qui sera compté à son avantage au moment de l'épuration.

² Le compte-rendu de la séance l'interrogatoire de Cornu (24/11/1944) mentionne le nom de Coté, mais selon Pierre Monsallut, il s'agit d'André Cottet, qui a mis au point le système d'enregistrement utilisé aux studios des Buttes-Chaumont.

<p>Certificat d'embauchage N° 4 (à remettre aux ayants droit de l'ouvrier embauché pour servir de pièce justificative auprès de l'Etat-cité française chargée du paiement des allocations) (Mairie).</p> <p>Nom : LAMROTE Maurice Prénoms : Maurice Né le : 20/2/09 Lieu de naissance : Courbevoie Seine Nationalité : français Situation de famille : marié Religion : protestante Prénoms de la femme : Georgette Nom de jeune fille : Schaller Nombre total des parents à charge : 2 Nombre d'enfants appartenant au foyer et âgés de moins de 21 ans : 2 de plus de 21 ans Adresse exacte en France : 104, rue du Mans COURBEVOIE Bénéficiaire de la délégation de salaire : Mme Georgette LAMROTE 104, rue du Mans COURBEVOIE Arbeitsamt regional Stuttgart S.W. Deutschland Stuttgart & Umgebung Arbeitnant local compétent : Embauché en qualité de : Employeur : Lieu de travail : Stuttgart Durée du contrat : 12 mois Gare de destination : Feldkommandantur : Département : Signature de l'Ouvrier embauché </p>	<p>Demande N° 14-43-3</p> <p>Cette fiche doit être remise à l'ouvrier embauché</p> <p>Nom : LAMROTE Maurice Prénoms : Maurice Né le : 20/2/09 à Courbevoie Nationalité : français Adresse exacte en France : 104, rue du Mans COURBEVOIE Seine Prénoms de la femme : Georgette Nom de jeune fille : Schaller Nombre d'enfants : 2 Prénoms et dates de naissance : Liliene 21/1/31 Nicole 14/12/32 Arbeitnant local compétent : Arbeitsamt regional Stuttgart S.W. Deutschland Stuttgart & Umgebung Lieu de travail : Stuttgart Durée du contrat : 12 mois Embauché en qualité de : aux conditions suivantes fixées par l'employeur : Durée de travail : 54 à 60 heures par semaine. Salaire : 0,84 RM par heure Prime de rendement : 15 à 20% Primes diverses : Prime de séparation pour mariage : 1,50 RM par jour Indemnité de logement : RM par nuit Frais pour logement chez des particuliers : RM par nuit Frais de nourriture : 2,50 RM par jour Congés et licenciement conformes aux prescriptions légales et aux tarifs en vigueur dans le secteur Le voyage d'aller et retour et la pension pendant ce voyage sont pris en charge par l'Etat Je déclare avoir pris connaissance des instructions ci-dessous Les conditions de travail indiquées ci-dessous, et accepter les raisons de production importantes le nécessitant, je consens à accepter un autre poste si ce dernier sera procuré par l'Office de Placement, sans pour autant qu'il me soit imposé, en outre, à faire parvenir aux membres de ma famille dépendant ci-dessus une partie de mon salaire en tant qu'assurance maladie et vieillesse</p>
--	---

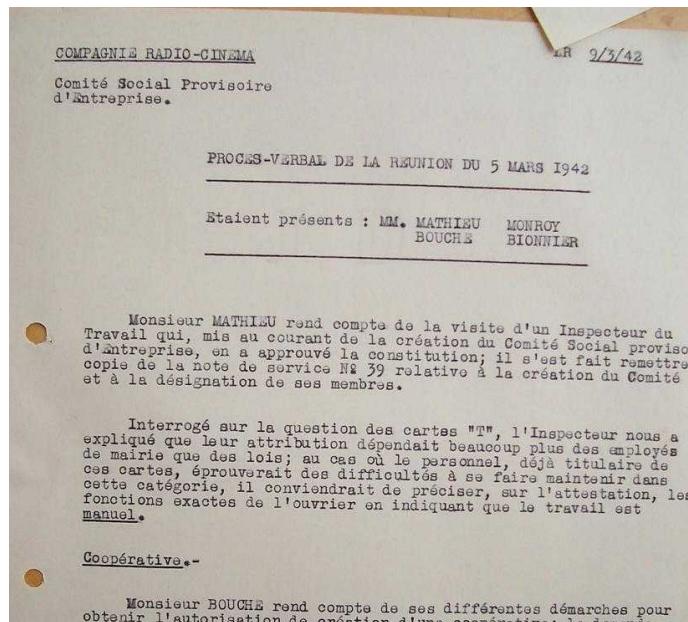
8 autres ouvriers partent à Stuttgart le 10 janvier 1943, mais il y a eu d'autres départs, moins bien renseignés dans le dossier Mathieu pendant tout le premier semestre 1943. Un ouvrier de 34 ans, père de deux fillettes, est parti en décembre 1942 aux établissements C.FLEISCHER & SOHN, Möbelfabrik, à Eilenburg, une petite ville de la Saxe. Au bout de neuf mois, il écrit à sa femme que les permissions sont supprimées « parce que les autres ne reviennent pas ». Sa femme bombarde alors de lettres le directeur de l'usine Mathieu qui répercute comme il peut sur les administrations françaises et sur l'employeur allemand. La correspondance dure au moins jusqu'en mai 1944. Un jeune tourneur fraiseur parti en janvier 1943 a plus de chances: rentré en permission en juillet, il obtient des autorités allemandes une affectation à Radio-Cinéma qui a été classée S.Betrieb, dénomination consécutive aux accords Speer-Laval. Auparavant, l'entreprise était V-Betrieb, ce qui voulait dire qu'elle travaillait pour les Allemands, mais protégeait beaucoup moins bien que Rü-Betrieb qui concernait les entreprises engagées dans les productions de guerre. En plus des départs imposés, il y a les départs volontaires. Des affiches proposent des départs pour Zehlendorff, à l'usine de Telefunken qui est le chapeau plus ou moins la CSF. En octobre 1943, un volontaire au départ est bloqué par Mathieu, le médecin du travail et l'inspecteur du travail.

Le système de rémunération des ouvriers est extrêmement complexe: Pour chaque pièce, il y a un temps alloué avec un système de bonus basé sur le temps économisé, c'est-à-dire la différence entre le temps alloué et le temps passé. De la rémunération totale et du temps de travail correspondant, on déduit une moyenne horaire qui ne doit pas trop s'écartez les taux horaires officiels étroitement contrôlés par l'administration, déterminés au niveau de la corporation, c'est-à-dire celle des services techniques du Cinéma. Les heures d'alertes sont payées à 30% du taux plein.

Les travailleurs déportés en Allemagne écrivent « Jusqu'à présent, nous n'avons pas de bombardement ». Les bombardements sont présumés être plus probables en Allemagne qu'en France, mais à Courbevoie, les alertes sont parfois à prendre au sérieux, l'usine est touchée par des bombardements en Septembre 1943, mettant à jour, dans le laboratoire des disques de gramophones illicites: « La marche des Faucons Rouges » et « L'internationale ». Le propriétaire des disques est prié de les faire disparaître discrètement. Moins indolore pour le directeur général Blanche ville a été la découverte dans un studio du film de C. Chaplin « Le Dictateur ». Blancheville est interrogé sous les portraits de Hitler et de Goering, passe un mois à la prison du Cherche-Midi, et il est finalement relâché sans explication.

Un comité social est créé en février 1942, en application de la charte du Travail de Vichy. Les sujets abordés tournent essentiellement autour du ravitaillement: possibilité d'avoir recours à la coopérative du cinéma, aux jardins ouvriers de Courbevoie, restaurants à prix réduits, création d'un réfectoire. Les délégués élus démissionnent beaucoup, « à cause des difficultés avec les ouvriers ».

Il semble que pendant les années d'occupation, la situation de Radio-Cinéma ait été plutôt bénéficiaire, puisqu'il ne semble pas incongru au président Cornu, au moment de son entrée en fonction en janvier 1944, de promettre une prime de fin d'année si les résultats sont positifs. 1944 verra malheureusement des pertes de 5 millions de francs, ce qui représente à peu près la masse salariale annuelle de cent ouvriers professionnels spécialisés.



A la Libération Mathieu est désigné par le gouvernement français pour récupérer les plans volés et en voler d'autres aux Allemands. Un comité d'épuration est créé, et on reprochera à Mathieu d'avoir trop fourni d'ouvriers au STO, c'est-à-dire, de n'avoir pas assez fait protéger son usine en se lançant dans des productions de guerre. Mathieu écope finalement d'un « blâme sans affichage » pour « avoir favorisé les desseins de l'ennemi en incitant les ouvriers à ne pas se soustraire au STO ». Le blâme sans affichage étant la sanction la plus bénigne avant la relaxe.

Un autre comité d'épuration se forme au studio des Buttes Chaumont, et met en cause par le biais d'une pétition signée par 40 personnes le président André Cornu, auquel il est reproché d'avoir été parachuté président en janvier 1944 sans avoir jamais fait partie de la corporation, ce qui suggère qu'il doit ce poste à ses relations avec le gouvernement de Vichy. Il aurait d'autre part supprimé des mesures sociales et des avantages accordées par son prédécesseur (Puron ?). Cornu a beau jeu de démontrer l'accusation d'accointance avec le gouvernement de Vichy en montrant qu'il avait été révoqué en 1940 de ses postes d'administrateur dans un certain nombre de sociétés ce qui s'expliquait par son passé de parlementaire de gauche. En fait, il appartenait au groupe parlementaire de la « Gauche Radicale » qui comprenait les anciens radicaux qui n'avaient pas voulu adhérer à la « Gauche radicale-socialiste », centriste donc ayant le cœur à gauche et le portefeuille à droite. Toujours est-il que le 29 mars 1946, le comité d'épuration des Buttes-Chaumont envoie une lettre à la section cinéma du Comité régional d'épuration pour lui signifier son désistement, « la bonne foi du comité du studio ayant été abusée ».

Blancheville est également passé devant le comité d'épuration. Il a été convoqué le même jour que Mathieu, mais je n'ai pas retrouvé de dossier Blancheville. En 1947, Blancheville est directeur de la SIF détenue à 41% par CSF³ et localisée à Malakoff.

766

DIRECTION DES SERVICES DE GUERRE Sous-Direction de la Mobilisation Civile et Militaire	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CORPS - ÉTATISME - RÉSISTANCE
Comité Régional Interprofessionnel d'Épuration des Entreprises (Secteur Cinéma, Séries-Musique) 38, AVENUE FELICIANE DUMAS PARIS (XVII)	SECTION
PRÉFECTURE du DÉPARTEMENT de la SEINE	
NOM : CORPIX	Prénom : ANDRÉ
NE. LE : 27 juil 1882 à 09h / 1944 (Mme)	PROFESSION : Directeur
QUALITÉ :	79 Bd Haussmann à Paris 8 ^e
DOMICILE :	Comité d'épuration Cinéma France
DOMICILE DU PLAINTANT :	
DOSSIER REMIS A LA SECTION LE :	
RAPPORTEUR M. :	
DATE DE LAVIS DE LA SECTION : 9/4/46 - Relais	
AVIS DE COMITÉ : Relais.	
DATE DE LAVIS DU COMITÉ : 29/3/46	
DATE D'ENVOI AU PREFET DE LAVIS DU COMITÉ :	
DATE DE LA DÉCISION DU PREFET : 1 AOUT 1946	
DATE DE LA NOTIFICATION DE LA DÉCISION PREFECTORALE A L'INTERESSÉ :	
DATE DE LA NOTIFICATION DE LA DÉCISION PREFCTORALE A L'EMPLOYEUR :	
DATE DE LA NOTIFICATION DE LA DÉCISION PREFECTORALE AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE :	
DOSSIER TRANSMIS A :	

³ Thèse Lydiane Gueit, Annexe 63